

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 8 Septembre 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement ayant accordé la discussion des biens et dettes de Joseph Froidevaux, marchand à Cernier; noble et prudent Alexandre Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au Mercredi 12 Octobre prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Joseph Froidevaux sont péremptoirement assignés à se rencontrer, dès les 8 heures du matin, par-devant le Juge de ce décret, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 24 Août 1825. Par ord., A.-L. BRÉGUET, greffier.
2. M. le notaire et ancien greffier Jean-Joseph Buchs, de Bellegarde, membre du Grand-Conseil de cette république, fils de feu M. l'ancien greffier Chretien Buchs, ayant, pour tranquilliser ses créanciers, demandé au Tribunal de préfecture de Fribourg, dans sa séance du 20 courant, un bénéfice d'inventaire général pour la découverte de toutes ses dettes; le dit Tribunal lui a accordé le prédit bénéfice d'inventaire. Les inscriptions au greffe du susdit Tribunal, dans le terme de six semaines, sous peine de la loi. Donné à Fribourg, le 13 Août 1825. STÖCKLIN, greffier.
3. MM. les créanciers de la masse en décret de M. Henri-Louis Jeanjaquet oncle, ancien membre du Grand-Conseil de cette ville, sont surrogatoirement avertis que M. le Maire a fixé au Mardi 13 Septembre prochain, pour reprendre la cause pendante en arbitrage entre le discutant et les syndics à la masse Silliman Wavre et C.^e, et au lendemain Mercredi 14 du même mois, pour suivre aux autres opérations du dit décret. En conséquence mes dits Sieurs les créanciers sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, les dits jours 13 et 14 Septembre prochain, à 8 heures avant midi, sous peine de forclusion. Neuchâtel. le 30 Août 1825. F.-C. BOREL, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

4. Le public est averti, qu'il est dès ce moment et en tout tems défendu de fumer dans l'enceinte des promenades publiques, y compris le Cret et la terrasse du Château, sous peine de 12 batz d'amende pour chaque contravention. Donné à l'hôtel-de-ville, le 30 Août 1825. Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. Le Jeudi 15 Septembre courant, à 2 heures après midi, on vendra au greffe de cette ville au plus offrant, la vendange de deux vignes appartenant à la masse Jeanjaquet, l'une à Trois-Portes, l'autre au Plan de Serrières, ensemble 17 1/2 ouvriers, en première qualité et majeure partie en blanc. La vente aura lieu à tant la gerle, soit à prix franc.
6. Ensuite de due permission obtenue, Jean-David Mayer, fruitier à la Berthière, rière Cernier, exposera en mises franches et publiques, 45 belles et bonnes vaches à lait de divers âges, dont 3 toutes fraîches, 10 près de vèler, et le reste à différentes époques; plus, un taureau. La revêue des dites mises aura lieu aux Loges, rière Fontaines, devant l'auberge de la Balance, le Lundi 12 Septembre courant, sous de favorables conditions. Les amateurs sont invités à s'y rencontrer dès les dix heures du matin.
7. Les créanciers de feu Jean-Frédéric Kramer, vivant maître sellier à Colombier, qui, dans le décret de sa masse, ont été colloqués sur des immeubles, les exposent en vente par voie de minute. Ils consistent: 1° En une vigne située à Célard, rière le dit Colombier, qui sera vendue avec sa récolte, contenant 4 hommes, 2 pieds, 4 oboles, 8 lapsannois. Limitée en joran par le chemin de Célard, en vent par les D.^{lles} Beaujon d'Auyernier. 2° En un petit jardin, lieu dit Derrière les maisons, sous le ruisseau, limitée en vent par le Sieur justicier S.^t Piquet, de bise par M.^{lle} Julie de Meuron. 3° Et enfin, en une maison située au centre du village de

Colombier, contenant trois appartemens, boutique, arrière-boutique, cave, portion de gale-tas pour tous les locataires: son revenu annuel est de 16 louis d'or neufs. Les personnes qui pourraient avoir des vues sur ces immeubles, peuvent prendre connaissance des prix et conditions de la minute, au greffe de Colombier, où elle est déposée, et où les enchères seront reçues jusqu'au Lundi 26 Septembre, jour auquel, à quatre heures de l'après-midi, elle sera bouclée en faveur du plus offrant.

8. Le 14 Septembre courant, lendemain de la foire de la Chaux-de-Fonds, les Sieurs Louis Lory et David Nussbaum, fermiers au dit lieu, exposeront en mises publiques sur le domaine du Sieur Jean Fischer, lieu dit à la Combe, 60 belles et bonnes vaches qui sont à différens points, 2 bons taureaux, et des moutons, sous des conditions très-favorables. Ils invitent les amateurs à se rendre sur place p. les 10 heures du matin.
9. Par voie de minute déposée à l'auberge des Treize Cantons à Peseux, une maison située au centre du dit village, avec jardin et vergers: le tout ensemble ou séparément, sous des conditions favorables. L'adjudication définitive aura lieu dans la dite auberge, le Samedi 10 Septembre prochain, à 4 heures de l'après-midi.
10. M.^{me} veuve Guyenet exposera en vente par voie de minute déposée au greffe de Neuchâtel, une vigne n.° 104. mairie de cette ville, contenant environ 9 ouvriers, laquelle jointe de vent un chemin, de bise M. Guillaume Depierre, de joran le bois de l'Hôpital, et d'ubère le chemin qui tend à la Coudre. Cette vigne, qui est en bon plant et en bon état, sera exposée en vente récolte pendante, le Lundi 12 Septembre courant, à 2 heures après midi, aux conditions qui seront lues et qui sont déposées audit greffe, où les amateurs pourront en prendre connaissance.

ON OFFRE A VENDRE.

11. Oeuvres complètes de Voltaire, en 70 vol., très-bien reliés. Encyclopedie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, 39 vol., dont 3 de planches. S'adr. franco au procureur Marillier, à Cortailod, qui est aussi chargé de la vente de plusieurs maisons dans le vignoble, ainsi que de vendange de premier choix.
12. A l'Evôle, du raisin blanc, muscats noirs et autres.
13. Trois sapines entièrement neuves, reliées en pantalon et avec deux cercles en fer, douves de bonde et douzil en chêne. S'adresser à Adam Pfeiffer, tonnelier, au Neubourg.
14. Chez M. A.-H. Heinzly, de beaux cristaux de France, comme verres, flacons, compôtiers, et nombre d'autres articles. Il continue à être assorti en verrerie ordinaire et en terre-de-pipe, le tout à des prix très-modiques.
15. Huit laigres très-bien conditionnés, dont 4 de 6000 pots de Berne, de 8 1/2 pieds de haut, sur 8 de long, et 4 de 2800 pots id., de 6 pieds de haut sur 6 de long, contre lesquels on prendrait des vins ou des denrées coloniales, ou à défaut des espèces, en accordant des facilités p. le payement. S'adr. à M. Zollikoffe-Schmid, à Morat.
16. A un prix raisonnable, chez Schmid-Gorgerat aux bains, encore quelques paquets de belle prelle d'Alsace; plus, 50 à 80 tuteurs, prêts à servir, qu'il cédera aussi à bon compte.
17. Faute de place, une grande table en noyer, une dite en sapin propre p. un cabaret, plusieurs bancs, une bosse de 30 setiers avec deux cercles en fer, une bosse de 13 setiers reliée en fer, une arche farinière. S'adr. au bureau d'avis.
18. Chez MM. Borel frères, en face du Faucon, par brandes, vin blanc crû de la ville, à 4 batz, rouge à 4 1/2 batz.
19. Une partie de vin blanc 1819, pur crû d'Auvergnier, dont on ne vendrait pas moins d'une bosse à-la-fois. S'adr. p. le prix et la qualité, à MM. Ulric Verdan et Mentha.
20. On trouvera dorénavant chez M. DuPasquier à Vaudijon, des figues, des pêches, et d'autres fruits d'automne et d'hiver, que ses domestiques sont autorisés à débiter.

20. Au bureau de cette feuille, Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans; par le D.^r Jules Sorgen, en Amérique, et faite d'après la recette originale par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt. Le bon accueil que l'on a fait à ce remède dans plusieurs grandes villes de l'Allemagne, répond du succès, et surpassera d'autant plus l'attente de l'acheteur, que jusqu'à présent tous les moyens p. détruire ces insectes importuns ont été infructueux. Prix 10 batz de Suisse la fiole. On est prié d'envoyer l'argent d'avance, franc de port.

21. Chez M. Michaud-Mercier, des poires à poudre et des sacs à dragées de diverses qualités, des appeaux p. le gibier, et des sifflets de chasse. Des souliers en maroquin de couleurs; légers et découverts, p. jeunes filles et femmes; qu'il cédera de 7 à 10 batz la paire; plus, des caisses vides de différentes grandeurs, et quelques malles en bon état.

22. Une cuve en chêne cerclée en fer, ainsi que plusieurs laigres en bon état. S'adr. à M. Louis Michaud.

23. Garronne a l'honneur de prévenir, qu'il est chargé d'une des premières maisons de France, qui cesse les affaires, de la vente sur échantillons des articles suivans, savoir: bas p. Dames en laine et coton, en coton écri à 4 bouts, en coton blanc, jupes à l'aiguille, demi-bas en lin p. hommes, jupons tricotés en coton, bonnets; couteaux de table, services à découper, rasoirs à l'épreuve et à garantie, cuirs à étui et simples de M. Dauvet, breveté, pierres du levant à repasser les rasoirs, les canifs et les instrumens de chirurgie de diverses grandeurs, clefs de montres, chaînes, etc. La beauté, la qualité et le prix si modique des articles ci-dessus désignés, ainsi que les suivans, lui font espérer un grand écoulement. A 30 p. cent au-dessous des prix courans, parfumerie fraîche, savoir: pommade de toute qualité, eau de fleur d'orange triple, eau de lavande en bouteilles d'un quart-de-pot et de demi-pot, savons et pinceaux à barbe, eau de Cologne de J. M. Farina, accompagnée de certificats, id. de sa fabrication, aussi avantageusement connue; peignes d'écaille, peignettes d'ivoire, brosses d'habits, dites à cheveux, etc.

24. Pour cause de départ, une selle à l'anglaise p. monture de Dame, faite par un des premiers maîtres, et encore en très-bon état, n'ayant presque point servi. S'adresser au bureau de cette feuille.

25. Un beau lit de repos vert, un matelas p. une personne, un dit p. deux personnes, deux duvets, des traversins, deux seilles à compôte, des tables, des bois de lits en sapin très-propres, un dit en forme de coffre avec des tiroirs en-dessous, un grand mortier en fer avec son pilon, et différens autres objets de ce genre: le tout en très-bon état et à bon compte. S'adresser à M^{me} Bernard, sur la Place.

26. On pourra se procurer en tout tems, chez M. Wavre-Wattel, dans son magasin de gypse sur le Bassin, des tuiles et des créneaux, ainsi que des carons, planelles et plates p. fourneaux, à un prix raisonnable, et dont il garantira la qualité aux personnes qui en auront besoin; il accordera une diminution de prix aux maîtres de profession et aux particuliers qui en prendraient une certaine quantité.

27. (Ou à échanger contre un char de côté, ou de préférence contre un dit en face.) Un coupé sur 4 ressorts en fer, et une berline à 6 places, aussi sur 4 ressorts en fer, dont l'un est cassé, les roues emboîtées en cuivre. S'adr. à M. Louis Rey fils, à Grandson.

28. Des mais de pressoir de longueur et épaisseur ordinaires, des éplateaux de cerisier et de noyer secs, des éplateaux de chêne, secs, de 2 3/4 pouces, p. marches d'escalier ou p. douves de légres, des dits idem de 4 pouces, p. rouets et bras de moulins ou autres établissemens; des planches d'un pouce d'épaisseur, sur 26 pieds de longueur, sans nœuds, p. bateaux et boitage, des planches de 5/4 de pouce, et des poteaux p. palissades de jardin. Plus, un pressoir de dix-huit perles, à colonnes de fer et en bon état, que l'on échangerait aussi contre du bois, du grain ou du vin. S'adr. à Fréd. Schaub à Serrières, qui demande à acheter le regain de quelques poses de champs ou prés.

ON DEMANDE A ACHETER.

92. De rencontre, un fourneau en bon état et qui soit encore propre, blanc, plutôt que peint. S'adr. au bureau d'avis.
30. Une armoire en sapin, à deux portes. S'adr. à Fréd. Cavin, rue Fleury.

ON OFFRE À LOUER.

31. Pour Noël, dans la maison de M.^{lle} Müller, à la rue des Moulins, une cave meublée de trois grands laïrefrassés et d'un petit.
32. De suite ou p. Noël, le logement qu'occupait M. le major Pettavel-Fornachon, au 2^e étage de la maison n^o 311, rue du Temple-neuf, composé de trois grandes chambres à cheminées et fourneaux, et un vestibule sur le devant, une cuisine, deux dépenses, une chambre à fourneau p. domestique, et galetas sur le derrière, une chambre à resserrer et galetas sur le devant, et un caveau. S'adr. à M. le maître-bourgeois Petitpierre-Ostervald, au 1^{er} étage de la susdite maison.
33. Dans la maison de M. le capitaine Piquet, à Colombier, au 1^{er} étage, un appartement très-propre et remis à neuf, composé de trois grandes chambres à fourneau, cabinet, chambre à resserrer, cuisine, cave, galetas; jardin et verger peuplé d'arbres fruitiers, attenant à la dite maison. S'adr. au greffier Clerc.
34. La Commission des Domaines invite les particuliers qui désireraient louer le verger tenu anciennement et défriché par les jeunes gens de la maison des Orphelins, contenant de 10 à 12 poses, de s'annoncer pendant la quinzaine à M. Steiner, maître-bourgeois et inspecteur des Domaines, qui recevra leurs soumissions et leur fera connaître les conditions sous lesquelles ce verger sera remis en amodiation.
35. Le second étage de la maison Silliman, à la rue des Moulins, et une partie du troisième de sa maison d'habitation à la rue des Halles.
36. Une chambre meublée, avec la pension, si cela convient. S'adr. à Fréd. Favarger, traiteur, en face de la Place-d'armes.
37. A des personnes tranquilles, auxquelles on donnerait la pension, si elles le désiraient, quelques appartemens, avec ou sans meubles, dans la plus agréable exposition du village d'Auvernier, au bord du lac. De plus, au rez-de-chaussée de la même maison, un superbe entrain d'encavage, consistant en trois pressoirs, place p. cent bosses de vin, gerles, cuves, et tous les accessoires. S'adr. p. le tout à M.^{me} veuve Perrochet née Fatton audit Auvernier, ou à M. Cl. Perrochet, à Neuchâtel.
38. Le 1^{er} étage de la maison de M. F.^s Fornachon, à la rue des Moulins.
39. Dès-à-présent ou dès Noël prochain, une maison au Suchiez, consistant en une chambre à fourneau et un jardin à chaque étage; plus, un galetas et un jardin. S'adr. à M. Lambelet, ancien maître-bourgeois.
40. Pour Noël, le 3^e étage de la maison qu'occupe M.^{me} Wittnauer, à la Grand'rue. S'adresser à Garronne, si on desire le louer meublé.

ON DEMANDE A LOUER.

41. Une vigne, p. en avoir la jouissance pendant la maturité du raisin. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

42. Un homme d'un âge mûr, fort et robuste, qui connaît parfaitement tous les ouvrages de la campagne et l'état de jardinier qu'il professe depuis nombre d'années, ainsi que le pansement des chevaux, désirerait trouver, de suite ou plus tard, une place comme domestique, et s'engage de soigner un domaine au contentement de la personne qu'il aura l'honneur de servir: il en donnera des preuves par les certificats qu'il peut présenter. S'adresser p. des renseignements à Schmid-Gorgerat, aux bains.
43. La femme de J. Butighofer, fabricant de chaises de paille, à côté du Bureau de loterie, rue St. Maurice, offre ses services p. ventouser et pour appliquer des sang-sues, aux personnes qui l'honoreront de leur confiance.
44. Julie Verdonnet née Vaucher, domiciliée à Corcelles, vient de s'y établir en qualité de sage-femme, avec l'approbation du Gouvernement, ayant donné des preuves de capacité suffisantes. Elle se recommande à la confiance du public, et prévient qu'elle sera toujours pourvue de bonnes sang-sues.
45. Deux personnes de la campagne, n'ayant point d'enfans, désireraient trouver à tenir une pinte en ville, soit p. le novel-an ou plus tard. S'adr. au bureau d'avis.

46. Un jeune homme de Payerne, âgé de 20 ans, de bonnes mœurs et de bonne conduite, sachant conduire les chevaux, labourer et soigner un jardin, désirerait trouver une place de domestique. S'adresser à Salquin, tailleur, rue des Moulins.
47. On demande de suite une ouvrière et deux apprenties tailleuses. S'adr. à Louise Schitt, chez son père, en ville.
48. Jean Stauffer, cabaretier à Berne, desire avoir un jeune garçon ou une jeune fille de 12 à 14 ans, qui puisse un peu l'aider dans son détail. S'adr. à Isac Tschantz, pintier de M. Wavre-Pettavel, près le Temple-neuf.
49. Deux jeunes gens des environs d'Yverdon, forts et robustes, de bonne conduite, porteurs de bons certificats de quatre ans de service comme domestiques, et qui savent bien panser et conduire les chevaux et faire tous les ouvrages de la campagne, désireraient trouver des places p. Noël, soit à Neuchâtel, soit dans le canton. S'adr. à Henri Landry, à Yverdon.

50. Louis Kuster, fabricant de peignes en tout genre, tant en ivoire, qu'en écaille et corne; prévient le public et MM. les marchands qui pourraient se pourvoir chez lui des objets de sa fabrication ou lui en commettre, qu'il vient de se fixer en ville sur le Pont-des-boutiques, maison de M. le conseiller Borel cadet. Il répare aussi et remet à neuf, proprement, la denture des peignes d'écaille ou d'ivoire, ainsi que ceux partagés en deux ou plusieurs parties. La longue expérience qu'il a acquise dans son état, tant en Suisse, qu'en France et en Allemagne, comé aussi la bienfaisance et la modicité de ses prix, lui donnent l'assurance de mériter la confiance des personnes qui l'en honoreront. — Le même se chargerait d'un apprenti.
51. Louis Maître, ferblantier en ville, rappelle au public qu'il a toujours sa boutique à la ruelle des Poteaux, maison Dagond. Il s'efforcera constamment de justifier la confiance des personnes qui l'en honoreront, autant par la bienfaisance de son ouvrage, que par la modicité de ses prix. — Le même se chargerait d'un apprenti.
52. La veuve de défunt Viriot, maître couvreur en cette ville, voulant continuer la dite profession, se recommande tant à ses anciennes pratiques, qu'à tous les propriétaires de bâtimens. Sa demeure est au bas de la rue des Chavannes.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

53. On a perdu, Dimanche 28 Août, entre 6 et 7 heures du soir, depuis le bas du Suchiez aux deux mains, un schall mérinos noir avec une bordure; on prie la personne qui l'aura trouvé de le remettre au Prébarreau, on promet une honnête récompense.

AVIS DIVERS.

54. On informe le public, que le tirage de la 3^e classe 59^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 16 Sept.^{bre} proch., et que l'on doit échanger les billets pour cette classe, au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Mayrice.
55. La noble Compagnie des Vignerons et Tonneliers offre de prêter une somme de cinquante louis, contre des sûretés suffisantes. S'adresser à M. de Petitpierre, maître-bourgeois, président de la dite Compagnie.
56. L'examen pour la repourvue de la régence du Sugiez, paroisse de Motier en Vully, aura lieu à la chambre d'école dudit Sugiez, le Lundi 19 Septembre courant, à 8 heures du matin. Fonctions: celles des régences de campagne. Bénéfices: 200 francs, un bon logement, un jardin et une petite vigne. MM. les aspirans sont invités à envoyer franco et au moins huit jours à l'avance, leurs papiers, au pasteur sousigné. On accordera vingt batz de journée à chacun des deux qui feront le mieux.
E. BOISOT, pasteur.
57. Les créanciers de défunte Susanne-Marie née Nicole, et de son mari David Porret, domicilié à Hauterive, sont invités à donner connaissance de leurs droits sur cette masse, au greffier Dardel à St. Blaise. Ils sont en outre prévenus, que les parties intéressées se rendront à Hauterive dans la maison de la défunte, le Samedi 1^{er} Octobre prochain, dès les 8 heures du matin, pour procéder au règlement et à la liquidation de cette masse.
58. On s'offre à recevoir en pension, dans une maison honnête d'Arau, deux ou trois jeunes garçons qui voudraient apprendre la langue allemande. Ils auraient l'avantage de pouvoir fréquenter les écoles publiques de cette ville, en ne payant qu'une assez petite rétribution, et l'on veillera tant sur leur moral que sur leurs progrès dans les sciences. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau d'avis.

59. *Essais sur les sujets les plus importants de la religion*, par Thomas Scott, mort rect. d'Aston Sandfort, avec une notice histor. sur l'auteur; trad. de l'anglais sur la 10^e édition, par L. Burnier, pasteur, 2 vol. 8^o de 450 pages environ. L'ouvrage dont on offre au public la traduction, a paru pour la première fois en 1793. On peut juger de l'estime dont il jouit en Angleterre, par le grand nombre d'éditions qui en ont été faites dès-lors. Son auteur, Thomas Scott, est, de tous les hommes qui, de nos jours, ont écrit sur notre sainte religion, celui qui a obtenu l'attention la plus générale. — Né dans le comté de Lincoln, en 1747, il fut consacré au saint Ministère, en 1772, par l'évêque Green, et il est mort, en 1821, après avoir desservi plusieurs postes dans l'église nationale. Jusqu'ici un seul de ses ouvrages a été traduit en notre langue, la Force de la Vérité. Son Commentaire sur la Bible, dont il a été vendu 40000 exemplaires du vivant de l'auteur, se traduit en ce moment, et l'Évangile selon St. Matthieu ne tardera pas à paraître. C'est après avoir médité pendant trente-trois ans, les Livres saints, que Scott a émis son grand travail sur la Bible, et son Commentaire était déjà publié, quand il a écrit le Livre que l'on annonce ici. On peut donc envisager celui-ci comme le résumé des immenses recherches bibliques faites par son auteur. — Ces Essais, au nombre de vingt-cinq, écrits avec simplicité et avec une grande concision, présentent une exposition complète des dogmes fondamentaux du christianisme et des devoirs que l'évangile impose aux fidèles. Ils renferment, comme Scott le dit lui-même, dans sa préface, un *Système abrégé de la Religion chrétienne*. Ces Essais seront remis aux souscripteurs pour le prix de 40 batz à Lausanne. Le premier volume vient de sortir de presse, et dès que l'ouvrage sera mis en vente, le prix en sera porté à 50 batz. On souscrit à Cossonay, chez le traducteur, et à Yverdon, chez M. le Ministre Jayot. Demandes et argent francs de port. — Les personnes qui enverront, avec leur demande, le montant de la souscription, recevront aussitôt le premier volume. NB. Messieurs les Pasteurs qui voudront bien s'intéresser à cette entreprise, sont priés de recevoir les souscriptions et de les transmettre aux adresses susdites.

60. Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire à la succession de feu M.^{lle} Lisette Bonhôte, soit pour dettes directes, soit pour cautionnemens, sont priées de bien vouloir les adresser dans la quinzaine à M. Clerc, notaire, à la Grand'rue, qui y fera droit.

61. Le soussigné à l'honneur d'avertir le commerce, qu'il vient de diminuer derechef les prix de voiture, de manière qu'il charge, péages compris, pour Neuchâtel, le quintal, à 14 batz de Suisse, p. le Locle et la Chaux-de-Fonds, à 13 batz id. Bâle, le 1^{er} Septembre 1825.
MEYER, commissionnaire chargeur.

Voitures pour pays étrangers.

62. Du 15 au 26 Septembre courant, il partira une bonne voiture p. Paris. S'adr. p. des places à Jacob Marti, voiturier, près l'hôtel-de-ville.
63. Les personnes qui désireront partir, le 10 ou le 11 courant, p. Zurich ou St. Gall, pourront s'adresser à MM. Ed. Bovet et Lerch, qui sont chargés de remettre deux places dans une bonne voiture.
64. Du 15 au 20 Septembre courant, une bonne voiture partira pour Francfort-sur-le-Mein, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. p. des places aux frères Gachet, voituriers, près la Place-d'armes, qui continuent également à louer à un prix raisonnable, de bonnes voitures, chars-à-banc, avec de bons chevaux.

TAXE DU PAIN, dès le 18 Juillet 1825.

Le pain mi-blanc	à 4 cr. la livre.
Le pain blanc	doit à 5 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces.	
Celui d'un batz	10 1/2 „
Celui de six creutzers	18 „

TAXE DES VIANDES, dès le 1 Août 1825.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 8 1/2 cr.	Le veau à 7 cr.
La vache à 7 1/2 cr.	Le mouton à 8 1/2 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 1 Sept.^{bre}

Froment	l'émine bz. 19.
Moitié-blé	„ 16 à 18.
Mêle	„ 11 1/2 à 13.
Avoine	„ 7 1/2 à 8 1/2.
Orge	„ 10 1/2.
Epautre	le quintal L. —